



**Le Tribunal militaire de Yaoundé vient de condamner à 7 ans de prison Alain Fogue, trésorier du MRC, et Bibou Nissack, porte-parole de l'opposant Maurice Kamto.**

Tout comme la présidente des femmes du MRC, Awasum Mispa, Tous étaient poursuivis pour « insurrection » et « atteinte à la sûreté de l'État ».

La condamnation de ces cadres et militants du parti de Maurice Kamto suscite des réactions diverses au sein de l'opinion publique.

Pour Cyrille Rolande Bechon, le régime en place veut simplement installer la peur et passer un message à ceux qui seraient tentés à manifester contre l'ordre gouvernant. **« C'est scandaleux ! Des condamnations très lourdes et sévères à l'issue de procès iniques. Des procès qui ne font vraiment pas honneur au Cameroun. C'est un coup dur pour l'État de droit que nous défendons. Avant toute chose, il faut dire que ce sont des procès qui n'auraient jamais dû exister. Donc dans un lot de violations et de toutes les entraves observées lors de ces procès, on est déçu et sidéré. Car il faut toujours rappeler que le Pr Fogue et ses camarades n'aspiraient qu'à user de leur droit constitutionnel à la liberté d'expression. Ces condamnations ont davantage pour but de démontrer la main de fer du pouvoir en place et aussi de semer la peur dans l'esprit de toutes les personnes qui militent dans l'opposition »**, commente Cyrille Rolande Bechon,

Directrice exécutif du Nouveaux Droits de l'Homme (NDH).